



# CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris  
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57  
E-mail : [secretariat@cfecgc-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-orange.org)

Réf. : PS/ SN /HM/14-08-2019

Orange SA  
78 rue Olivier de Serres  
75015 PARIS

A l'attention de Monsieur Stéphane Richard  
Président Directeur Général

Paris, le 14 août 2019

**Objet :** Rattachement de la Direction de l'Immobilier Groupe à la Direction des Ressources Humaines

Monsieur,

Le traitement croisé des questions sociales avec les enjeux des nouvelles organisations et la question immobilière est par définition un territoire légitime pour la DRH.

Cependant, chez Orange, la DRH n'apparaît pas mobilisée sur les débats de fond posés par les nouveaux modes d'organisation et les impacts des nouveaux aménagements immobiliers. Lors des déménagements par exemple, elle intervient essentiellement sur les aspects juridiques pour s'assurer de la conformité aux accords et au code du travail. Nous constatons cependant, au fil de l'installation dans les nouveaux bâtiments, de nombreux effets négatifs induits, comme la désertion des locaux par les équipes qui seraient pourtant censée y trouver un meilleur confort de travail, favorisant leur engagement et leur coopération.

## **Le bouleversement des organisations du travail...**

Le secteur des services connaît une modification profonde de ses organisations du travail. Au centre, les enjeux de qualité, de plus grande réactivité, de raccourcissement des cycles des projets et d'amélioration continue. Le travail en mode projet modifie les organisations du travail, entraînant une série d'impacts sur les métiers, la formation, le volume et la nature des d'emplois, le degré d'intégration de consultants et sous-traitants, le rythme de travail, la réduction du nombre d'échelons hiérarchiques et le rôle du management d'équipe, la soutenabilité de ces organisations pour la santé des salariés.

Les organisations « lean », définies autour de projets mixant compétences et métiers issus de plusieurs services ou départements, sur un site ou inter-sites, familières à l'univers des SSII, sont en passe de devenir la nouvelle norme dans les agencements collectifs et individuels des services digitalisés. La souplesse et la flexibilité sont censées y améliorer la productivité globale.

Cet ensemble devient un objet de négociation en tant que tel au regard des conséquences qu'il entraîne. Des accords d'entreprise jusqu'à la prise des congés payés, les modes de régulation traditionnels sont bousculés.

.../...

.../...

### **... est mal intégré dans la gestion des projets immobiliers...**

La dimension immobilière, jusqu'à présent considérée classiquement comme une gestion d'actifs et d'optimisation de coûts opérationnels, devient une fonction stratégique de la création de valeur, à l'instar du rôle que joue l'organisation d'une usine dans le secteur secondaire.

Le secteur des télécoms est, comme toutes les entreprises du numérique, une industrie avec, pour équivalent des ilots de production, ses plateaux à chaque étage. Les choix d'aménagements et leurs impacts (bruit, renouvellement de l'air, luminosité, adaptation des espaces aux besoins réels du travail, ergonomie...) sont en lien direct avec l'organisation de la production. Le confort doit contribuer à la productivité globale des équipes : il y a un lien organique entre le lieu de travail, les conditions de travail et l'efficacité au travail. La gestion immobilière va donc au-delà de la gestion d'actifs ou de baux. L'environnement de travail est un élément important de l'efficacité opérationnelle et non un simple coût à diminuer.

### **... qui devraient faire l'objet d'une analyse globale de la relation coûts / efficacité.**

La gestion de l'immobilier doit en effet prendre en compte la définition des nouvelles organisations du travail, leurs enjeux stratégiques et d'efficacité, qui doivent être mis en balance avec la question des économies dans une vision globale ne se limitant pas au court terme, ni aux seuls coûts immobiliers ou aux gains d'investissement.

Elle doit également tirer les meilleures pratiques des aménagements qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre d'accords d'expérimentation, et prendre en compte les retours du personnel et de ses représentants sur ces expérimentations, comme sur les premiers projets déployés.

### **Rattacher la Direction de l'Immobilier à la DRH améliorerait l'efficacité globale**

Pour que la DRH puisse être garante de la performance sociale qui vous est chère, il apparaît donc judicieux de lui rattacher la DIG : les projets immobiliers pourraient ainsi mieux prendre en compte les organisations du travail analysées comme réellement efficaces pour Orange, et la réalité des besoins individuels et collectifs des équipes.

Restant à votre disposition pour approfondir le sujet, et espérant être entendus, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Patrice Seurin  
Délégué Syndical Central CFE-CGC Orange



Son Nguyen  
Groupe de Travail Immobilier CFE-CGC Orange